

FORMATION «CERAMISTE»

ECHÉANCIER 2018 2019 DES FORMALITES D'INSCRIPTION

*En fonction de divers impératifs ces dates peuvent être modifiées.
Dans ce cas, une information sera transmise*

De mars
A fin mai 2018 *

*les dates seront
précisées dès que
possible

Prescription de formation par les Conseillers des demandeurs d'emploi :

Vous devez rencontrer votre conseiller (Pôle Emploi, Mission locale, CIDFF - Centre d'information des Droits des Femmes et des Familles, CAP emploi - pour les personnes en situation de handicap) et lui présenter votre projet professionnel et de formation.

C'est une étape indispensable qui permet à votre Conseiller de valider la bonne adéquation entre votre projet de formation, nos pré requis et vos financement(s) possible(s).

La prescription vous assure la faisabilité de votre projet et confirme votre candidature auprès de notre organisme.

Le Conseiller doit nous transmettre la prescription de formation, par mail ou par courrier postal, ou, si vous êtes en Région Auvergne Rhône Alpes, en la formalisant via l'application Prosper:

formation@maisondelaceramique.fr

ou :Maison de la Céramique du pays de Dieulefit
Parc de la Baume
Rue des Reymonds
26220 Dieulefit

Pour les candidats en Congés Individuels de Formation (CIF) :

Merci de vous rapprocher au plus tôt de votre employeur et de l'organisme financeur en ayant respecté la procédure de demande.

Nous vous fournirons un devis et remplirons le dossier de demande de financement dès réception, afin de vous permettre de faire aboutir votre démarche.

Un lien pour vous renseigner

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/111/289-se-former-pour-obtenir-un-diplome-rhone-alpes-formations-apprentissage.htm>

Candidatures hors Région :

En vertu du principe d'égalité d'accès au service public, les formations sont accessibles à tous les demandeurs d'emploi quelle que soit leur origine géographique ; et ce, sur l'ensemble du territoire national. Les demandeurs d'emploi issus d'autres régions ou d'autres ZTEF que celle où est mise en oeuvre la formation ne pourront ainsi faire l'objet d'aucune discrimination géographique.

Le 27 mars
-
18 avril 2018

Informations collectives à la Maison de la Céramique :

- Entretien collectif avec les candidats en vue d'une information sur les métiers de la céramique, leurs conditions d'exercice et le fonctionnement du réseau professionnel.
- Visite de la Maison de la Céramique : locaux de la formation et musée.
- Rencontre avec les stagiaires de la session en cours.
- Modalités des divers financements.
- Information sur les dispositions personnelles à prendre par chaque candidat concernant son installation à Dieulefit durant le temps de la formation.

Cet entretien est au bénéfice des candidats mais ne constitue pas une condition d'entrée.

**CLOTURE DES
CANDIDATURES
ET DATE LIMITE
DES DÉPÔTS DES
DOSSIERS**

Le 4 mai 2018

**Date limite d'envoi ou de dépôt du dossier de candidature:
(cachet de la poste ou récépissé de la MDC faisant foi)**

Le dossier se compose :

- D'une lettre de motivation expliquant l'intérêt du candidat à faire la formation et développant une présentation de son projet professionnel.
- D'un CV présentant de façon détaillée l'ensemble des formations et parcours hors et en céramique du candidat.
- D'un dossier photos (de **30 pages maximum**) présentant des réalisations exécutées par le candidat (réalisations personnelles et faites dans le cadre d'une formation précédente)

Les photos du dossier doivent être légendées : format, matériau(x), technique(s)...

Le candidat doit fournir 2 versions de son dossier à la Maison de la Céramique:

- **1 version « originale » papier** (format et matières au choix du candidat).
- **1 version numérique** en format PDF, **sur support numérique.**

Attention, ces deux versions doivent être identiques

Si vous êtes sélectionné(e), ces 2 versions seront conservées par la Maison de la Céramique. Sinon, nous vous les renverrons.

- A réception du dossier, une fiche de renseignement vous sera envoyée, à nous renvoyer par retour de courrier.

**mi mai 2018
(la date sera
précisée dès que
possible)**

Test n° 1 : Présélection sur dossier
(cf « le livret du candidat »)

fin mai 2018 *
***les dates seront
précisées dès que
possible**

Test n° 2 : Sélection lors d'un entretien avec le jury
(cf « le livret du candidat »)

Date prévue de début de formation:

Le 20 août 2018 (à confirmer)

Date prévue de fin de formation:

Le 8 octobre 2019 (à confirmer)

Durée de la formation :

1918 heures / 271 jrs / 14 mois

Les statuts requis à votre entrée en formation:

- **Demandeur d'emploi**
- **Congés individuel de formation et autres financements individuels**

LA FORMATION SE DERoule À:

LA MAISON DE LA CÉRAMIQUE DU PAYS DE DIEULEFIT, à Dieulefit (26)

Pour tout envoi ou renseignement:

Marion Boisjeol, Responsable de la formation à :

Maison de la Céramique

Rue des Reymonds, Parc de la Baume
26220 DIEULEFIT

Tel 04 75 50 50 84

Email : formation@maisondelaceramique.fr

Site : www.maisondelaceramique.fr